

**Délibération n° D2026003**

**Membres**

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

**Séance du 05 janvier 2026**

Date de la convocation : 29 décembre 2025

L'an deux mille vingt-six et le cinq janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes CASAGRANDE Joséphine, COCHET Myriam, PIN-BELLOC Florence et SÉNAC Fabienne et de MM. CORNILLOU Jean-Pierre, FRILLAY Yoan, GONINDARD Christophe, JOCTEUR-MONROZIER François, OTAL Cédric.

Absents excusés : Mmes FRANCH Véronique, LAVERGNE Laetitia, et M. BOUTEILLER Dominique.

Mme CASAGRANDE Joséphine a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal, peut délibérer.

**Objet : Création deux emplois contractuels pour accroissement saisonnier d'activité**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire informe qu'en raison d'une demande de mise en disponibilité d'un agent, il est impératif de recruter. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, :**

**Article 1 :** D'autoriser Monsieur le Maire à recruter deux agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23 2° du CGCT :

- Un emploi à temps non complet :
- Du 09 février 2026 au 31 mars 2026
- Grade : **Adjoint Administratif**
- Fonction : **Comptabilité, Accueil, Secrétariat administratif**
- Durée hebdomadaire : **12h30**
- Un emploi à temps non complet renouvelable :
- Du 01 mars 2026 au 30 juin 2026
- Grade : **Adjoint Administratif**
- Fonction : **Accueil, Secrétariat administratif**
- Durée hebdomadaire : **15h00**

**Article 2 :** De charger Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal brut du grade de référence.

**Article 3 :** D'inscrire les crédits correspondants au budget.

*Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,  
Bernard CROUZIL

  


La Secrétaire de séance,  
Joséphine CASAGRANDE

